



N° 110
AUTOMNE 2021



DOSSIER

Médiation, tranquillité publique, sécurité : NMH s'engage



**Une fresque géante sur la tour
du Doubs à Bellevue**
Page 3



**Manger mieux sans se ruiner
dans son quartier !**
Page 5



**Acheter un logement social :
témoignage d'un propriétaire**
Page 8



La sécurité et la tranquillité publique sont essentielles au bien-être de chacun.

Pourtant force est de constater que les incivilités, parfois la violence verbale ou physique, sont trop

souvent présentes dans le quotidien de nos villes, de nos quartiers. C'est inacceptable.

Comme de nombreux acteurs publics, Nantes Métropole Habitat agit - dans les domaines de responsabilité d'un bailleur social - et souhaite contribuer à la dynamique de lutte contre ces incivilités portée par la ville de Nantes et la métropole nantaise. Un office public de l'habitat n'est pas la Police et ne peut agir seul

face à la grande délinquance et aux trafics. Mais la sécurité est aujourd'hui l'affaire de tous, et cela passe nécessairement par un travail partenarial. Comme tous les bailleurs sociaux, nous participons à différents groupes de travail avec la Police nationale et municipale, la justice, ou encore les pompiers pour envisager les réponses et les mesures qui peuvent être mises en œuvre sur le terrain.

Tout au long de l'année nous menons des actions de prévention, de médiation, nous faisons évoluer des aménagements pour apaiser l'usage des espaces communs. Nous agissons également avec la justice lorsque cela est nécessaire pour sanctionner, voire pour envisager la rupture d'un bail pour les délits graves.

Malgré l'investissement des différents acteurs de la sécurité, tout cela n'est certainement pas suffisant, et il nous faut imaginer encore et toujours plus de dispositifs. C'est ce que nous faisons en testant par exemple de nouveaux types de

halls depuis plusieurs mois. Nous recrutons également un « référent sécurité » pour développer encore davantage notre expertise.

La mobilisation doit être globale, y compris celle des habitants, pour qu'ensemble nous puissions réaffirmer notre volonté légitime de vivre en bons voisins, dans un environnement apaisé.

C'est pour cela que chaque jour les hommes et les femmes de NMH - près de 350 collaborateurs de proximité - sont présents à vos côtés à travers nos 7 agences de quartiers, parfois dans des conditions difficiles, mais toujours au service de votre quotidien.

Thomas QUÉRO, Président de Nantes Métropole Habitat et Adjoint au Maire de Nantes



NMH SOUTIENT LA CULTURE DANS LES QUARTIERS

UNE FRESQUE GÉANTE SUR LA TOUR DU DOUBS À BELLEVUE

L'artiste roumain Kero Zen et sa partenaire Ocu ont réalisé cet été une fresque géante, surnommée « l'arbre à vie », à l'occasion du 30^e anniversaire du partenariat entre Nantes et Cluj-Napoca en Roumanie. Construite dans les années 60 et visible depuis le pont de Cheviré, la tour du Doubs, culminant à 51 mètres, est considérée comme l'une des plus hautes de Nantes. Ce street-artist aime s'inspirer des lieux et des gens rencontrés sur place, c'est pourquoi un questionnaire a été envoyé aux habitants pour être au plus proche de leurs aspirations.

Ainsi les 14 silhouettes mêlent références anciennes et actuelles à la ville de Nantes, à Bellevue et à la Roumanie : les livres pour la médiathèque juste à côté, les feuilles de Lauriers sur le pull en référence à l'adresse (place des Lauriers), le basket, la culture hip-hop, la déesse roumaine de la fertilité mais aussi Jules Verne...



LA TOURNÉE DES BATIGNOLLES

Dans le cadre du festival les Rendez-vous de l'Erdre, la tournée des Batignolles proposait **des concerts directement dans les quartiers Nantes-Erdre**. Le mercredi 18 août, le concert des Lowland Brothers a eu lieu à la Maison de Quartier de la Halvêque, 120 personnes étaient présentes ! Un événement culturel soutenu par NMH pour la 3^e année consécutive.



Retrouvez les recettes vidéo de Tony sur son compte @chiefzeff



SECTEUR BELLEVUE ET DERVALLIÈRES : DE NOUVEAUX CRÉNEAUX D'OUVERTURE DES LOCAUX ICI TRI

Pour vous débarrasser de vos meubles ou objets cassés sans avoir besoin de vous rendre à la déchetterie et pour empêcher les dépôts sauvages, NMH a mis à votre disposition [des locaux « Ici Tri »](#). Retrouvez la liste des locaux Ici Tri sur notre [site internet](#) ou dans votre agence.

À partir du mois d'octobre 2021, pour les locataires des agences Jamet et Watteau, des créneaux supplémentaires d'ouverture sont proposés.

Horaires d'ouverture de votre local Ici Tri

Agence Jamet :

15, rue Lucien-Aubert : Lundi de 14h à 16h / Mercredi de 10h à 12h / Jeudi de 14h à 16h / Vendredi de 16h à 18h / Samedi de 10h à 12h.

Agence Watteau :

• 10, rue Nicolas-Poussin : Mercredi de 14h à 16h / Vendredi de 9h à 12h.

• 14, rue Claude-Lorrain : Vendredi de 14h à 16h / Lundi de 9h à 12h / Mercredi de 8h30 à 12h.

Vous n'êtes pas disponible aux horaires d'ouverture de votre local Ici Tri ? Contactez votre agence de proximité pour prendre rendez-vous :

- Pour les habitants de **Bellevue** : contactez l'agence Jamet au **02 72 20 66 50**.
- Pour les habitants des **Dervallières** : contactez l'agence Watteau au **02 72 20 67 10**.

Un agent de NMH vous ouvrira le local.



UN LOCATAIRE À L'HONNEUR DANS UNE CAMPAGNE NATIONALE !

Tony est danseur professionnel au sein de la troupe de hip-hop nantaise The Rookies, et réalise des tutos de recettes de cuisine sur Instagram. Il s'est prêté au jeu d'un shooting photos et a livré, dans un témoignage touchant, son expérience du logement social.

Pour moi, le HLM a été une pierre angulaire dans mon parcours et dans ma carrière. Mon logement est une force, il m'a permis de faire de la danse, de bien éduquer mon fils et de continuer mon projet cuisine.

Tony, locataire NMH

La campagne « Le logement social vu par ses habitants » a été réalisée par l'Union sociale pour l'habitat (USH). Près de 20 parcours de vie ont ainsi été retracés et valorisés sous la forme de podcasts et de portraits photos, diffusés à l'échelle nationale.

Retrouvez l'intégralité de l'exposition virtuelle et du témoignage de Tony sur musee-hlm.fr/exhibit/98

BON À SAVOIR

Vous souhaitez vous faire vacciner ?



Différentes possibilités s'offrent à vous. La Ville de Nantes met en place un centre de vaccination mobile. Accessible sans rendez-vous, il vous suffit de vous présenter muni de votre carte Vitale. Des centres de vaccination fixes restent également à votre disposition.

Plus d'infos sur : metropole.nantes.fr/info-coronavirus



nmh
UN MONDE
DE SERVICES

MANGER MIEUX SANS SE RUINER DANS SON QUARTIER !

Pour cuisiner pas cher et manger sainement, NMH vous accompagne : création de jardins partagés en pied d'immeuble et permanences de l'association VRAC dans votre quartier.

CULTIVER SES PROPRES LÉGUMES EN BAS DE CHEZ SOI

Vous avez envie de faire pousser vos propres légumes ? De faire découvrir le jardinage à vos enfants ? Ou encore de partager un moment de convivialité avec vos voisins ? Depuis le mois de juin, Nantes Métropole Habitat organise, dans plusieurs quartiers, des réunions d'information à destination des habitants afin de réfléchir et échanger autour du sujet. Des affiches dans votre hall et des cartons d'invitation vous informeront de la date de la première réunion. Ouvrez l'œil !

UN JARDIN « PARTAGÉ » C'EST QUOI ?

C'est un espace collectif au pied de chez vous que vous partagez avec vos voisins. Un jardinier animateur de Nantes Métropole Habitat vous accompagne tout au long de la construction de ce jardin. Ensemble, vous définissez l'agencement de la parcelle, les équipements à installer (bacs, cabane, compost), le type de cultures souhaitées. Mais aussi les règles collectives d'utilisation, la notion de « partage » étant essentielle à la réalisation d'un jardin entre voisins. Progressivement, lorsque les bases sont posées et qu'un groupe d'habitants moteurs est constitué, l'espace pourra être géré de façon autonome.



Nous profitons du réaménagement d'espaces verts peu ou pas utilisés pour créer des potagers. J'accompagne les locataires dans la gestion du jardin partagé, les conseille et leur donne envie de s'investir. Des locataires disent que cela leur fait du bien de se reconnecter à la terre. Dix nouveaux jardins sont en projet. Il y en a même dans des endroits où l'on ne s'y attend pas, dans une cour d'immeuble ou dans un parking souterrain !

Nicolas, jardinier animateur

DES RÉUNIONS D'INFORMATION POUR LANCER LE PROJET

Deux réunions de concertation ont déjà eu lieu avec les habitants du Boulevard Gustave-Roch sur l'Île de Nantes et aux Agenêts dans le quartier de Saint-Donatien.

C'est une belle idée de faire ça. Je voudrais savoir quoi planter selon les saisons. Et même si les autres se servent, ce n'est pas grave.

Une locataire des Agenêts



Réunion d'information le 2 juillet avec les habitants des Agenêts.



Réunion d'information le 29 juin avec les habitants de Gustave Roch.

Le Breil, Planiol, Petite Sensive, Hauts Pavés, Dervallières, Auguste Renoir sont les prochains secteurs concernés.

Envie de vous lancer et de devenir un
jardinier en herbe ?
Contactez-nous au 02 51 86 37 70 ou par mail
jardins.partages@nmh.fr

UN ÉTRANGE DÔME À NANTES NORD

Depuis plus d'un an, Nantes Métropole Habitat propose aux locataires du Chêne des Anglais des ateliers de jardinage et de bricolage avec l'association Bio-T-Full. Après la mise en place de bacs, les habitants ont terminé cet été la réalisation d'une serre géodésique. Ce dôme permet de cultiver les plants de fruits et légumes installés ensuite dans les différents bacs à proximité.



Temps de convivialité entre habitants à la fin du chantier de la serre géodésique.



DES PARCELLES INDIVIDUELLES À LA CHEVASNERIE



Dans le quartier des Dervallières, dans le cadre d'un projet de Projet de Gestion de Site, huit locataires bénéficient maintenant d'un bout de jardin pour cultiver des fleurs, des légumes ou simplement pour passer du « bon temps » dehors.

Fanny a tout misé sur le potager :

J'ai planté des petits pois, des haricots verts, des haricots beurre, de la salade et même de la citrouille.

Les parcelles individuelles font entre 60 et 65 m², elles sont totalement gratuites pour les résidents de l'îlot et bénéficient chacune d'une porte que les locataires peuvent fermer avec un cadenas.

PARTICIPER AUX DISTRIBUTIONS VRAC



Nantes Métropole Habitat soutient l'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) qui propose des

produits en vrac, bio, locaux à petits prix directement dans les quartiers nantais. Un gain de temps et d'argent car les commandes sont passées en grande quantité ce qui permet de réduire les coûts.

DATES DES PROCHAINES DISTRIBUTIONS

Les distributions ont lieu une fois par mois :

Bellevue – Maison des Habitants et du citoyen de 14h à 17h : mercredi 6 octobre, mardi 2 novembre et mercredi 1^{er} décembre.

Dervallières – Salle festive des Dervallières de 14h à 17h : les mardis 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre.

Le Breil – Salle festive du 38 Breil de 14h à 17h : les mardis 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre.

Saint-Herblain Est – Centre socio-culturel le Grand B de 14h à 17h : jeudi 7 octobre, mardi 2 novembre et mercredi 1^{er} décembre.

Le terme « en vrac » signifie que les produits sont vendus sans emballage. Pensez à venir avec vos contenants : bocaux vides, Tupperware, sachets en tissu ou en papier !

Comment adhérer à VRAC ?

- En se déplaçant lors d'une distribution et s'inscrire sur place.
- En contactant l'association VRAC : 06 68 47 01 05 ou 06 61 48 34 46 / contact-nantes@vrac-asso.org

Comment passer commande ?

Une fois l'adhésion finalisée, vous devez passer commande 1 à 2 semaines avant la permanence. Pour cela, rien de plus simple : rendez-vous sur cagette.net

Retrouvez toutes les informations sur le site : nantes.vrac-asso.org



LE CHIFFRE

Les 300 millions de tonnes de plastique produites dans le monde chaque année ravagent notre planète. En cultivant nos propres légumes, en achetant des produits en vrac, nous limitons notre consommation de plastique et contribuons au respect de l'environnement.



MÉDIATION, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ : NMH S'ENGAGE

Nantes Métropole Habitat se mobilise avec l'ensemble des acteurs concernés pour agir au quotidien, dans le périmètre de ses responsabilités, afin de lutter contre les incivilités et préserver la tranquillité publique.

CHAQUE JOUR, AU CŒUR DES QUARTIERS

7 agences et plus de 350 collaborateurs qui travaillent sur le terrain : NMH a fait le choix de la proximité du quotidien. Une présence qui permet de faciliter vos démarches administratives, mais aussi de contribuer au mieux-vivre ensemble.

AGIR SUR L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX

La sécurisation des espaces nécessite parfois de repenser l'aménagement des lieux notamment des halls et des accès aux immeubles. Depuis 2 ans, une réflexion est menée et des agencements spécifiques ont été installés : accès par badge sécurisé, sas avec double porte, amélioration de la solidité des portes, mise en place d'un sens de circulation dans les parties communes. L'objectif de ces installations est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les lieux sensibles.



Une expérimentation sur les extensions de halls est menée en 2021.

PORTER PLAINTE, C'EST IMPORTANT !



Les dégradations de patrimoine (actes de vandalisme, porte fracturée, vitre cassée, incendie volontaire etc.) ou les agressions physiques ou verbales de nos collaborateurs font systématiquement l'objet de dépôt de plaintes. Pour mieux contribuer à la lutte contre les incivilités ou les agressions, nous incitons les locataires à en faire de même lorsqu'ils ont été victimes d'actes similaires.

UN TRAVAIL PARTENARIAL

La sécurité nécessite la mobilisation de tous dans une logique de complémentarité, chacun dans son périmètre spécifique d'actions. C'est pourquoi NMH travaille régulièrement avec la Maison de la tranquillité publique, les polices nationale et municipale, la justice, la TAN, Nantes Métropole, la Ville de Nantes, les pompiers et les autres bailleurs sociaux pour identifier les problèmes et mettre en place des solutions partagées.

ZOOM SUR... LE CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE (CSI) SIGNÉ PAR LA VILLE DE NANTES ET L'ÉTAT

La Ville de Nantes et l'État ont signé cette année un Contrat de sécurité intégrée (CSI) en présence des bailleurs sociaux dont Nantes Métropole Habitat. 67 actions concrètes de la prévention à la sanction en lien avec la tranquillité résidentielle ont été identifiées : augmentation des effectifs des polices municipale (plus 70) et nationale (plus 70), renforcement et extension de la vidéo-protection (30 caméras supplémentaires d'ici 2021), justice de proximité, lutte contre les trafics et toutes les formes de délinquance en sont quelques illustrations.

GÉRER LES TROUBLES DE VOISINAGE

À partir d'un signalement écrit (ce doit être un courrier signé décrivant le problème), NMH prend contact avec les locataires concernés pour trouver des solutions à l'amiable, parfois avec l'appui d'un médiateur de quartier. Si le dialogue permet souvent de dénouer les conflits, des sanctions plus sévères, comme la résiliation du bail, peuvent être prises en cas de troubles graves et répétés.

RUPTURE DE BAIL DANS LE CAS DE SITUATIONS GRAVES EN LIEN AVEC LA JUSTICE

Dans le cas d'affaires de proxénétisme ou de trafic de drogues au sein d'un logement, Nantes Métropole Habitat procède à une demande de rupture de bail auprès de la justice qui seule peut valider cette décision.

LES MÉDIATEURS DE QUARTIER AU SERVICE DES HABITANTS

À Nantes, chaque jour, près de 30 médiateurs sillonnent l'espace public. Ils sont présents, sur les espaces publics et communs, pour vous écouter dans le respect mutuel, prévenir les actes d'incivilités et lutter contre le sentiment d'insécurité. Concrètement, ils peuvent être sollicités pour apaiser les conflits de la vie quotidienne (tapages, nuisances, conflits de voisinage), veiller au bon déroulement des manifestations et des activités du quartier, réguler les tensions aux abords des établissements scolaires, des commerces et orienter, si besoin, vers des acteurs spécialisés.

430 000 €

C'EST LE MONTANT
INVESTI PAR NMH
CHAQUE ANNÉE
POUR CONTRIBUER
AU DISPOSITIF DE
MÉDIATEURS DE QUARTIER.

Facilitateurs, régulateurs et point d'entrée précieux des relations sociales quotidiennes, les médiateurs de quartier œuvrent auprès des habitants, soucieux de la tranquillité publique et de la cohésion sociale. Permettre aux gens de vivre ensemble dans le respect d'un contrat social apaisé demeure la préoccupation fondamentale des médiateurs qui, au travers de leurs actions quotidiennes « d'aller vers », accompagnent les usagers à prendre part à la résolution de leurs difficultés.

Optima, médiation sociale

JOINDRE UN MÉDIATEUR DE QUARTIER



Les médiateurs sont joignables du mardi au samedi de 15h à 22h. Ils portent une tenue distinctive grise et jaune.

Vous pouvez les solliciter quand vous les croisez sur le quartier ou les contacter par téléphone :

Bellevue : 06 72 87 90 17
Bottière : 06 22 96 42 30
Breil : 06 72 87 90 35
Dervallières : 06 89 30 29 28
Île de Nantes : 06 37 66 91 93
Malakoff : 06 72 87 90 30
Nantes Erdre : 06 22 96 38 46
Nantes Nord : 06 80 88 45 70
Nantes Sud : 06 75 32 26 35

SANTÉ, SÉCURITÉ : QUI FAIT QUOI ?

Même si NMH a décidé d'être actif sur le champ de la tranquillité, un bailleur ne peut se substituer aux services de police ou de justice. Si vous êtes victime ou témoin de violences, il est important de contacter le bon interlocuteur.

LES NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15 (urgences vitales)
Pompiers : 18
Police : 17
Allo Tranquillité publique :
02 40 41 99 99 (troubles du voisinage,
stationnement gênant, tapage nocturne...)

LES VIOLENCES CONJUGALES

Si vous êtes témoin ou victime de violences physiques, psychologiques, sexuelles :

Numéro national d'écoute,
d'information et d'orientation : 3919

**À Nantes, des lieux d'accueil et
d'hébergement existent :**

- **Solidarité Femmes Loire-Atlantique**,
Quartier Talensac, 23 rue Jeanne-d'Arc -
Tél. 02 40 12 12 40
- **Citad'elles**, Île de Nantes, 8 boulevard
Vincent-Gâche - Tél. 02 40 41 51 51 -
Ouvert 7j/7 et 24h/24

MALTRAITANCE DES ENFANTS

Si vous êtes préoccupé(e) par une situation d'enfant en danger ou si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance d'un enfant, vous pouvez effectuer un signalement au 119.

REGARDS CROISÉS

Comment Nantes Métropole et le bailleur Nantes Métropole Habitat travaillent conjointement pour traiter les problèmes de tranquillité publique ?

Lorsque nos concitoyens vivent des situations d'insécurité, on doit se poser la question de ce qui peut ou doit être fait. À NMH nous

avons souhaité agir à travers une diversité d'actions - allant de la prévention du quotidien jusqu'à la réalisation d'aménagements spécifiques - et nous avons décidé de travailler avec tous les partenaires locaux et nationaux pour que chacun puisse apporter des réponses adaptées à ses compétences.

Thomas Quéro, Président de Nantes Métropole Habitat



La sécurité des Nantaises et des Nantais, de jour comme de nuit, dans tous les quartiers, est notre priorité.

C'est pourquoi nous mettons en œuvre une stratégie d'action forte, concrète et ciblée : des caméras de vidéo-protection, la Maison de la Tranquillité Publique et plus de présence policière dans les rues (70 policiers municipaux seront recrutés durant le mandat dont 29 cette année) et dans les transports (32 agents de la police métropolitaine des transports en commun). Mais la réponse, elle doit être collective pour être efficace. Avec le nouveau contrat de sécurité signé avec l'État, ce sont tous les partenaires dont les bailleurs sociaux qui s'engagent, depuis la médiation jusqu'à la répression. Et parce que c'est ainsi qu'à Nantes, nous construisons des politiques publiques justes, adaptées et efficaces : en travaillant ensemble, en concertation.

Pascal Bolo, 7^e adjoint au Maire de Nantes délégué à la sécurité et à la tranquillité publique



ACHETER SA RÉSIDENCE PRINCIPALE AVEC NMH : TÉMOIGNAGE DE LOCATAIRES DEVENUS PROPRIÉTAIRES !

Monsieur et Madame Hamdaoui, locataires chez NMH depuis 6 ans maintenant, ont signé le 15 juillet dernier, l'acte de vente de leur nouveau logement. C'est ainsi qu'ils sont devenus propriétaires d'un appartement T3, rue du Croissant (agence Bottière). Retour en détail sur leur démarche...

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS RECHERCHEZ-VOUS UN LOGEMENT ET COMMENT AVEZ-VOUS PROCÉDÉ ?

M. Hamdaoui : Cela fait environ 3 ans que nous cherchons à acheter un logement. Nous recevions des offres directement dans notre boîte aux lettres et nous avons également pris l'habitude de consulter le site www.nmh.fr. Nous avons postulé à plusieurs reprises avant la mise en place de la loi ELAN. Cette fois a été la bonne !



COMMENT SE DÉROULENT LA CONSTITUTION ET LE DÉPÔT D'UN DOSSIER ?

M. Hamdaoui : Pour être valide, un dossier doit être constitué d'un ensemble de pièces justificatives. Une fois que nous avons rassemblé tous les éléments pour présenter un dossier complet, nous avons attendu la date de début de transmission de l'offre et nous l'avons fait parvenir directement par e-mail à l'adresse achat-hlm@nmh.fr.

ATTENTION :

Tout dossier incomplet, transmis à la mauvaise adresse e-mail ou communiqué en dehors des dates de début et clôture de transmission des offres ne sera pas examiné. Retrouvez toutes les modalités de vente sur notre site internet www.nmh.fr.

QUELLES DIFFÉRENCES CONSTATEZ-VOUS DEPUIS L'ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE MISE EN VENTE D'UN LOGEMENT VACANT EN 2021, DANS LE CADRE DE LA LOI ELAN ?

M. Hamdaoui : Depuis cette évolution, les critères de sélection de dossier ne sont plus les mêmes. Avant 2021, l'ancienneté et la composition du foyer constituaient des éléments prédominants. Nous n'étions donc jamais prioritaires. Le nouveau dispositif, lui, tient compte de l'ordre d'arrivée des demandes selon le jour et l'heure de réception des dossiers. Il fonctionne suivant le principe « premier arrivé, premier servi », ce qui a joué en notre faveur. De cette manière, les retours de commission sont plus rapides et la démarche plus fluide.

Aussi, l'un des gros avantages concerne la simulation bancaire. Avant, celle-ci avait une courte validité donc nous étions obligés de relancer fréquemment des demandes de simulations. Maintenant, c'est bien plus confortable puisque la simulation est valable 6 mois.

COMMENT VOTRE DOSSIER A-T-IL ÉTÉ SÉLECTIONNÉ ?

M. Hamdaoui : Nous avons envoyé notre dossier à minuit pile pour l'appartement qui a retenu notre attention, rue du Croissant. Quelques semaines après, en découvrant l'appartement « vendu » sur www.nmh.fr, j'apprends que quelqu'un a réussi à postuler à cette offre avant nous. En plus d'être locataire du parc social dans le département, son dossier était complet et respectait les plafonds de ressources de l'accession, il a donc été directement retenu. J'imagine que cela s'est joué à des millièmes de secondes... Heureusement pour nous, après la visite du logement, l'acheteur du 1^{er} rang n'a pas confirmé son option d'achat et s'est désisté. Nous sommes, de fait, passés en première position du classement. C'est ainsi que la vente nous a été proposée et que nous sommes devenus propriétaires !

QUELS CONSEILS POURRIEZ-VOUS DONNER AUX LOCATAIRES QUI SOUHAITENT DEVENIR PROPRIÉTAIRES ?

M. Hamdaoui : Les trois maîtres-mots sont motivation, réactivité et rigueur, surtout dans la constitution et l'envoi du dossier ! Tout est possible avec de la détermination. Bon courage à toutes et à tous.

Nos offres de logements sont soumises à conditions : achat pour résidence principale uniquement et **sous conditions de plafonds de ressources PSLA**. Pour plus d'informations, contactez-nous au **06 38 19 42 94** ou par courriel à accession@nmh.fr et rendez-vous sur www.nmh.fr pour consulter nos offres actuelles !



CGL 44

La Confédération Générale du Logement 44 (CGL 44) est présente sur tout le territoire et encore plus pendant cette période de crise sanitaire qui frappe de plein fouet les locataires de Nantes Métropole Habitat (NMH). Nous sommes présents dans de nombreuses commissions ou organismes pour défendre vos droits et vous représenter le mieux possible.

Locataires, nous pouvons vous assister, accompagner, représenter, informer, orienter tout au long de l'année sur des questions juridiques, sociales ou administratives... Alors n'hésitez plus, venez nombreux adhérer à la CGL soit pour nous soutenir soit pour une problématique liée au logement.

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi, avec des permanences sur rendez-vous toute la journée et téléphonique l'après-midi. Yannick GOURET, Administrateur NMH, vous reçoit aussi sur rendez-vous.

CGL 44

6 Place de la Manufacture
44000 Nantes
Tél. 02 40 74 16 85 - udcgl44.lamanu@outlook.fr



INDECOSA CGT 44

LA DEMANDE DE MUTATION DE LOGEMENT ET LE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'ensemble des militants et militantes, les locataires relais de notre association et moi-même, souhaitons la bienvenue à toutes celles et ceux qui viennent d'emménager au sein de Nantes Métropole Habitat. Comme certains d'entre vous, nous avons été surpris de voir sur le formulaire du renouvellement de demande de logement social au début du mois de juillet, qu'il fallait maintenant fournir le numéro de sécurité sociale. Après vérification auprès du bailleur ainsi que de l'ADIL 44 (Agence départementale d'information sur le logement), c'est en effet demandé. La loi du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté dans son article 78, prévoit que les bailleurs sont habilités à demander le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR) de chaque occupant majeur du logement, s'il ne figure pas sur la demande d'attribution de logement social. Dans la notice explicative du CERFA n° 51423-04 pour remplir le formulaire de demande de logement social, il est bien mentionné en complément de vos coordonnées, votre numéro de sécurité sociale. Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches (travaux à réaliser, soucis de voisinage, relations tendues avec votre bailleur, difficultés à payer votre loyer, dossier de surendettement, état des lieux entrant et/ou sortant).

Maison des syndicats

1, place de la Gare-de-L'État - 44276 Nantes Cedex 2
02 28 08 29 88 - indecosacgt44@gmail.com
Lucien BERTIN, votre élu INDECOSA CGT au CA de NMH
Tél. 06 74 36 61 00 - lb.indecosacgt44@outlook.fr



CLCV-NANTES

LES GROUPEMENTS DE LOCATAIRES : POUR AGIR ENSEMBLE

La CLCV est une association de défense des locataires tirant sa force dans l'action collective en accompagnant celles et ceux qui souhaitent agir pour défendre leurs intérêts. En tant que locataire, une bonne façon d'être reconnu et entendu par son bailleur est de s'organiser en groupement.

Le groupement de locataires est un groupe de personnes habitant un même immeuble ou résidence agissant dans l'intérêt collectif qui :

- est affilié et soutenu par une association représentante comme la CLCV.
 - est reconnu officiellement par le bailleur au même titre qu'une association déclarée permettant de participer et donner un avis dans la concertation locative du bailleur ou le syndic de copropriété.
 - a accès aux informations importantes de la résidence et vérifie les actions du bailleur (travaux, charges, etc.)
 - peut participer à la vie collective en proposant de petits projets (jardins, entraide entre voisins)
- Tout le monde y gagne à agir ensemble.

Pour informations :

CLCV Nantes
18 bis, Charles Perron - 44100 Nantes
Tél. 02 40 43 42 84 - nantes@clcv.org



LA CSF

Bonne rentrée à tous les locataires ! Nous espérons que le temps de l'été aura été profitable à chacun malgré un temps peu estival !

Ces derniers mois ont été profondément marqués par la crise sanitaire et sociale. Bien sûr ce contexte très difficile a été et est très éprouvant pour certains locataires. La CSF alerte sur le développement de la précarité qui mine certains de nos quartiers et sur le besoin de solidarité auprès des personnes les plus fragiles.

La CSF, association de quartier et de défense des locataires, sera toujours à vos côtés pour faire entendre vos préoccupations de locataires et agir avec vous pour défendre votre droit à un logement de qualité. Les raisons d'agir avec vous ne manquent pas : réhabilitations qui tardent, projets urbains qui traînent sur presque 10 ans, insécurité intolérable sur certaines cages d'escalier, réparations en attente, propreté insatisfaisante sur certains sites, manque de logements, mutation bloquée. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Quand les locataires se regroupent ensemble, ils sont plus forts pour se faire entendre auprès du bailleur.

Pour être en lien avec les militants CSF sur les quartiers, connaître nos permanences, vous pouvez contacter votre élue.

CSF

8, rue Arsène-Leloup - 41100 Nantes
02 40 47 56 33 - udcsf44@la-csf.org
Votre élue CSF au CA de NMH, Fari SALIMY
Tél. 06 88 84 15 41 - udcsf44@la-csf.org

COLOCATION SENIORS : 3 PLACES DISPONIBLES DANS LE PROGRAMME RÉVÉLATIONS

Vous avez plus de 60 ans et vous avez envie de vous lancer dans la colocation ?

En plein cœur du centre historique de Nantes, sur le site de l'ancienne Maison d'Arrêt, Nantes Métropole Habitat vous propose un logement à partager dans le programme immobilier neuf « Révélations ».



3 PLACES DISPONIBLES DANS 2 APPARTEMENTS T5 À PARTAGER

Nantes Métropole Habitat **vous propose 2 logements à partager dans le programme immobilier neuf « Révélations »**, idéalement localisé dans l'hypercentre et proche de toutes les commodités et transports :

- **2^e étage avec ascenseur** dans résidence sécurisée ; appartement de 125 m², 5 pièces dont 4 suites (chambre, salle d'eau et rangement), pièce de vie sur grande terrasse, entrée et buanderie. L'appartement dispose de rangements, d'une cuisine équipée, d'un séjour exposition sud-est, buanderie avec lave-linge et une terrasse de 25 m². **Déjà 3 colocataires, il reste 1 suite !**
- **3^e étage avec ascenseur** dans résidence sécurisée ; appartement de 135 m², 5 pièces dont 4 suites (chambre, salle d'eau et rangement), pièce de vie sur grande terrasse, entrée et buanderie. L'appartement dispose de rangements, d'une cuisine équipée, d'un séjour, exposition sud-est, buanderie avec lave-linge et une terrasse de 25 m². **Il reste 2 suites à pourvoir dans ce grand T5 !**

ENVIE DE VOUS LANCER DANS L'AVENTURE ?

Actuellement nous recherchons encore 3 personnes pour venir compléter les colocations.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter l'association Loki Ora, en charge du recrutement, de l'accompagnement des locataires dans la colocation à adresse : suzanne@lokiora.fr ou sur le site internet : lokiora.fr

LA QUESTION DU CENTRE DE RELATIONS LOCATAIRES : PLUS D'INFOS SUR LE BONUS FIDÉLITÉ TRAVAUX ?

QUELQUES MOTS SUR LE CRL

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, une équipe de 7 conseillers chargés de l'accueil et des relations locataires est à votre service pour répondre à vos interrogations ou réclamations. Pour toutes vos demandes, un seul numéro : 02 40 67 07 37. En 2020, notre Centre de Relations Locataires (CRL) a pris en charge près de 52000 appels.

BONUS FIDÉLITÉ TRAVAUX : LE BILAN APRÈS 2 ANS



Quelques chiffres clés

Lancé il y a 2 ans maintenant dans le cadre de la démarche « Un Monde de Services », le « Bonus Fidélité Travaux » consiste à proposer un accompagnement à nos locataires pour réaliser des travaux d'un montant pouvant atteindre 1500 €.

Depuis la création de ce dispositif en juillet 2019, 814 demandes ont été enregistrées par NMH. 300 sont actuellement en traitement par nos agences et un tiers des dossiers reçus ont déjà été finalisés et donc, financés (chiffres juillet 2021).

Rappel des critères d'éligibilité

Comment en bénéficier ?

- Être titulaire d'un bail de location de logement NMH
- Être locataire du même logement NMH depuis au moins 10 ans
- Ne pas être assujéti au Supplément de Loyer Solidarité
- Remplir toutes ses obligations légales et contractuelles

Pour quels travaux* ?

- Recouvrement des sols
- Tapisseries, peintures
- Meubles sous éviers
- Faïence
- Lavabos, éviers, WC



Faites votre demande par écrit en remplissant **le formulaire disponible dans votre agence de proximité**, sur le site www.nmh.fr ou auprès du Centre de Relations Locataires.

*Les travaux seront réalisés par des entreprises mandatées par Nantes Métropole Habitat. Le choix des couleurs et des matériaux seront réalisés en lien avec le locataire selon le référentiel en vigueur à la date de la demande.

Enquêtes SLS / OPS : Rappel des échéances

Les locataires de logements sociaux sont soumis à l'enquête sur le supplément de loyer de solidarité (SLS) tous les ans et sur l'occupation du parc social (OPS) tous les deux ans. Si vous recevez l'une de ces enquêtes avec votre avis d'échéance, vous avez l'obligation de la remplir.



PARLONS ÉNERGIE AVEC L'ÉCO-APPART !



L'éco-appart propose des solutions pour réduire vos factures d'énergie (électricité, gaz et eau). Des conseillers vous reçoivent au sein de l'appartement témoin de Bellevue à Nantes, ou lors d'ateliers pratiques organisés dans les quartiers.



Informations pratiques :

Éco-appart : 20, boulevard Romanet 44100 Nantes

Accueil gratuit aux ateliers et permanences sur inscription au 02 40 99 28 04

Récupérez le programme de l'éco-appart dans votre mairie annexe, au CCAS ou dans les associations de quartier.

CARTE BLANCHE POUR DES LOISIRS À PRIX RÉDUITS !

Gratuite et valable 1 an, la Carte Blanche permet d'accéder à de nombreuses offres culturelles et sportives à petits prix dans + de 60 lieux (piscines, cinémas, patinoires, musées, théâtres, événements sportifs...)



Ces ateliers permettent aux habitants d'apprendre en échangeant leurs expériences dans une ambiance conviviale. Ils repartent avec l'envie d'appliquer chez eux des astuces simples et peu coûteuses leur permettant de faire des économies tout en protégeant la planète.

Isabelle, animatrice à l'éco-appart.

Chaque mois, l'éco-appart offre un programme riche d'ateliers collectifs (éco-gestes, petit bricolage (électricité, plomberie), protection contre le démarchage abusif, etc.). Vous pouvez également bénéficier d'un rendez-vous personnalisé pour décrypter votre facture ou votre contrat d'énergie.

L'ÉCO-GESTE !

Dégivrer le réfrigérateur /
congélateur **tous les 6 mois**
= 40 € d'économies par an



Grâce à Carte Blanche, vous pouvez également bénéficier d'une aide financière pour une inscription annuelle à une pratique sportive ou culturelle.

Carte Blanche s'adresse aux Nantais ayant de faibles ressources (quotient familial < 650 €). Elle est nominative et chaque membre d'un foyer peut en avoir une.

Pour se renseigner ou se procurer Carte Blanche, sans rendez-vous :

- En mairie centrale (29 rue de Strasbourg à Nantes) ou en mairies de quartier
- Au Centre communal d'action sociale (place Saint-Similien à Nantes | 02 40 99 27 01)

Justificatifs à fournir : un justificatif d'identité, une photo d'identité, un justificatif de ressources (attestation CAF de moins de 3 mois ou avis d'imposition) et le livret de famille pour les enfants.

Plus d'informations : metropole.nantes.fr/carteblanche

SEPTEMBRE 2021 ⇄ JUILLET 2022

Couleurs!

À MALAKOFF

GRATUIT

ENVIE DE CHANTER ?

ENVIE DE DIRE DES TEXTES ?

ENVIE DE FABRIQUER DES COSTUMES ?

D'AUTRES ENVIES ?

VENEZ IMAGINER AVEC NOUS
LA GRANDE PARADE EN COULEURS !

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

MAISON DES HAUBANS



tél. 06 83 52 51 69

couleurs44@gmail.com [facebook.com/couleurs](https://www.facebook.com/couleurs) [instagram.com/couleurs44](https://www.instagram.com/couleurs44)

www.pypproduction.com



Directeur de la publication : Marc Patay
Comité de rédaction : Franck Albert, Florian Largillière, Charlotte Fournier, Marjorie Graffion et Isabelle Six.
Conception et mise en page : NOUVELLE VAGUE | Photos Direction de la Communication et des Relations
Institutionnelles : NMH - V. Joncheray.
Remerciements aux collaborateurs et locataires qui ont contribué à la réalisation de ce numéro.
Nantes Métropole Habitat, 26 place Rosa-Parks, BP 83618, 44036 Nantes Cedex 1 | nmh.fr | @NMHabitat

PEFC 10-31-1658 / Certifié PEFC / pefc-france.org

